

Conditions générales

Le siège social de Cadra est situé Rue Neuve 4 à 6221 Saint-Amand.
L'entreprise est inscrite à la BCE sous le numéro 0883.893.494 et est soumise au régime de dépôts trimestriels (TVA : BE0 883.893.494).
Email : magaliistas@gmail.com

Dispositions générales

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de ventes et de prestations effectuées par les services de CADRA. En signant le bon de commande, le devis ou en acceptant la confirmation de commande (non-contestation par retour de mail dans les 10 jours suivant la confirmation de commande envoyée par Cadra), notre client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, les avoir comprises et les avoir acceptées sans réserve. Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de notre part peuvent modifier l'application des présentes conditions générales. En cas de contrariété entre les conditions générales de nos cocontractants et les nôtres, il est convenu que ces dernières prévaudront.

Validité des offres

Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité de nos offres est de 30 jours à dater de leur émission. Une fois passé ce délai, CADRA se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis.

Commandes

Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part. Les modifications apportées par le client à son bon de commande ou à l'offre ne seront valables qu'à la condition que nous les ayons acceptées et confirmées par écrit. En cas d'annulation unilatérale d'une commande par le cocontractant, nous nous réservons le droit d'exiger une indemnité égale à 20% du montant total de la commande. Lorsque l'annulation porte sur une commande impliquant la fabrication d'un bien selon les spécificités demandées par le client, l'indemnité s'élèvera à 30% du montant total de la commande. Le consommateur tel que défini par l'article 1.1. du titre 1er du Code de droit économique belge peut exiger le bénéfice de l'application des indemnités et intérêts dans la mesure et les conditions fixées par la présente clause, en cas d'inexécution de nos obligations.

Délais

Les délais fixés pour nos livraisons, lorsque celles-ci nous incombent, sont donnés, sauf stipulation contraire, à titre indicatif. Ceux-ci ne peuvent néanmoins dépasser un délai de 60 jours calendrier à compter de la conclusion du contrat. Les délais fixés pour la réalisation ou fabrication de biens selon les spécificités demandées par le client ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Cependant, les circonstances suivantes nous libèrent de nos délais :

- 1 - Les cas de force majeure (en ce compris, notamment, les grèves, lock-out, incendies, intempéries, inondations, guerres, incidents d'ordre informatique, technique et pénurie de main-d'œuvre, rupture de stock du fournisseur);
- 2 - Si les conditions de paiement ne sont pas respectées;
- 3 - Si le client ne nous fournit pas les informations nécessaires au traitement de sa commande endéans le délai spécifié.

Livraisons - transports

Les marchandises doivent en principe être enlevées par le client au siège de notre société, dans le délai fixé. Lorsque la livraison nous incombe, celle-ci s'effectue par le moyen de notre choix, sauf convention écrite contraire. Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du client, sauf dol ou faute lourde dans notre chef ou celui de nos préposés. Si le client omet ou refuse de prendre livraison des marchandises commandées, nous nous réservons le droit d'exiger l'exécution du contrat ou de considérer, après mise en demeure préalable, le contrat comme étant résilié de plein droit. Dans ce dernier cas le client nous sera redevable, de plein droit et dans les 10 jours calendrier après la notification de cette résiliation, d'une indemnité forfaitaire à concurrence de 30% du prix total convenu.

Clause de réserve de propriété

Le vendeur conserve son droit de propriété sur les marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités). En conséquence, le client s'interdit expressément de vendre, céder, donner en gage et en général aliéner les biens faisant l'objet du contrat, avant apurement de son compte. Le vendeur pourra se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété huit jours calendrier après l'envoi d'une mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'acheteur et restée sans effet. Les marchandises devront alors être restituées au vendeur immédiatement et sur simple demande. Le client restera néanmoins seul tenu de la perte, même par cas fortuit ou force majeure, des marchandises vendues.

Prix

Les prix fixés sont libellés en euros, hors TVA. Nos prix ne sont en principe pas révisables, mais nous pourrions toutefois répercuter sur ceux-ci les modifications du taux de la T.V.A. intervenant avant la date de livraison. Lorsque la commande porte sur la réalisation d'un bien selon les spécificités du client, celui-ci peut être tenu de nous verser un acompte s'élevant à 30% du montant total de la prestation convenue.

Paiement

Les factures sont payables au comptant, au numéro de compte bancaire suivant : BNP PARIBAS FORTIS, IBAN : BE92 0015 1063 1823. Passé ce délai, toute facture impayée produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 12 % par an, tout mois entamé étant intégralement dû, avec un taux minimum conforme à celui prévu par l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative au retard de paiement dans les transactions commerciales. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10% du montant resté impayé avec un minimum de 40€ par facture. Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit, dans les dix jours calendrier de son envoi. Une fois passé ce délai, la facture sera présumée acceptée par le client.

Garantie en cas de vente

L'acheteur agissant à des fins non-professionnelles bénéficie des droits légaux au titre de la loi du 1^{er} septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation. La présente garantie commerciale s'applique sans préjudice de ces droits. Conformément à l'article 1649^{quater} §2 du Code civil, le consommateur est tenu d'informer le vendeur de l'existence d'un défaut de conformité dans un délai de deux mois à compter du jour où le consommateur a constaté le défaut.

Droit de rétractation

Le client agissant à des fins non professionnelles dispose d'un délai de 7 jours calendrier pour se rétracter de son achat, sans avoir à motiver sa décision. Celui-ci prend cours à dater de la livraison du bien. Dans ce cas, le client doit en avvertir l'entreprise de manière non ambiguë soit par mail à l'adresse suivante : magaliistas@gmail.com, soit par courrier écrit adressé au siège social : Rue Neuve 4 à 6221 Saint-Amand. Dans le cas où le client fait usage de son droit de rétractation, les frais de renvoi restent à sa charge. En application de l'article VI.73 du Code de droit économique, le client agissant à des fins non professionnelles ne bénéficie par contre pas du droit de rétractation pour les biens confectionnés à partir des spécifications du client ou nettement personnalisés.

Résiliation-résolution aux torts d'un cocontractant

Les stipulations qui précèdent ne contiennent aucune renonciation à notre droit de réclamer, à notre convenance, en cas de non-paiement ou de non-respect par notre cocontractant de ses obligations contractuelles, la résolution ou la résiliation de la convention avec dommages et intérêts. En cas de résiliation-résolution du contrat aux torts d'un cocontractant, il sera dû à l'autre une indemnité forfaitaire de 30% du prix total.

Litiges

En cas de contestation entre parties ou de poursuites en paiement, sont seuls compétents les tribunaux dont dépend notre siège social. Le droit applicable est le droit belge, en langue française.

Clause salvatrice

L'invalidité, la non-applicabilité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans l'un des contrats convenus entre parties (conditions spécifiques et générales ou autres conventions), n'entraîne aucunement l'invalidité ou la nullité des autres dispositions au contrat. L'ensemble des clauses reste intégralement valable.

Les parties acceptent, dans le cadre de leurs relations, les moyens de preuve électroniques (emails, messageries, messageries instantanées,...).

Assurances

Dans le cadre de son obligation accessoire de garde et de restitution du bien confié, la responsabilité de CADRA est uniquement susceptible d'être engagée dans les limites de la couverture d'assurance souscrite par CADRA auprès de la SA AG INSURANCE (Police n°66.530.867). Cette police couvre notamment RC Entreprise – Formule RC à concurrence d'un montant maximal par bien confié de 25000,00€ indexé. Les conditions générales et particulières de la police seront communiquées à première demande.